

ARTICLE VI. — L'admission des membres actifs et des membres honoraires se fait sur motion ou comme il est dit à l'article III de la Constitution.

*Officiers du CLUB - CARTIER, pour  
l'année 1874 :*

Président, A. D. DECELLES ;  
Vice-Prés., J. B. ROLLAND, Jr. ;  
Trésorier, J. A. BONIN ;  
Secrétaire, F. VANASSE.

*Comité de Régie :*

N. Hudon-Beaulieu,  
J. A. Champagne,  
Ph. Pelletier,  
J. Desrosiers,  
D. Major,  
J. L. Archambault.

*Comité de Discussion :*

A. D. DeCelles,  
H. Ls. Archambault,  
F. Vanasse.